

RIE III: les communes devront payer les pots cassés

Chef-d'œuvre ou assemblage disparate? Pour les uns, la troisième Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est un grand projet, pour les autres une source de mécontentement. Elle touchera fortement les communes.

Parer enfin les éternelles attaques de l'UE et de l'OCDE. Rendre à nouveau entièrement acceptable le système fiscal suisse constamment décrié au niveau international, voilà l'objectif principal incontesté de la troisième Réforme de l'imposition des entreprises. Un exercice qui semble aussi réussir, après les premières discussions avec l'UE de la mi-octobre. De prime abord, pour cette vaste réforme de l'imposition des entreprises, il s'agit avant tout des sociétés holding et des sociétés-écrans. Selon les mots de Thomas Brückner, collaborateur communication AFC, cependant, en principe, toutes les entreprises ayant le statut juridique d'une personne morale seront concernées, donc également toutes les sociétés anonymes par exemple; de même, tous les détenteurs de parts de ces entreprises seront touchés par toutes les mesures fiscales de ce vaste ensemble de réformes. En d'autres mots, même les PME et leurs propriétaires doivent s'attendre à des changements sensibles. Dans le canton de St-Gall par exemple, près de 1000 sociétés sont concernées, dans le canton de Zurich 1740. Même les experts n'arrivent guère à se représenter en détail dans quelle mesure elles en profiteront en fin de compte ou dans quels domaines elles seront appelées à la caisse. Il en va de même pour les répercussions sur les finances cantonales et communales. Les points suivants sont cependant déjà clairs: comme le statut fiscal

cantonal contesté sera supprimé, il y aura d'une part certainement des hausses d'impôts pour les entreprises. Ceci concerne en particulier les sociétés holding, qui sont très répandues non seulement chez les grandes entreprises, mais aussi dans le domaine des PME. Toute une série de sociétés, parmi lesquelles à nouveau des petites et moyennes entreprises également, profiteront en contrepartie d'allègements provenant d'instruments nouvellement introduits tels l'imposition préférentielle

des produits de licence (licence box) et l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. Si telle ou telle société détient des brevets ou qu'elle dispose d'un capital social supérieur à la moyenne, elle pourra sans doute profiter des deux mesures mentionnées.

Dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, beaucoup de cantons veulent (ou doivent) réduire leur taux d'impôt sur le bénéfice. Le Conseil fédéral leur recommande d'abaisser au niveau national l'impôt sur le bénéfice ordinaire de 21,8 à 16% en moyenne, le but étant que la perte d'attractivité causée par le privilège des sociétés holding puisse au moins être compensée en partie. Pour différents cantons comme Genève ou Vaud, ceci ne suffit pas encore: ils voudraient même abaisser ce taux à 13%. Le nouveau taux est déjà fixé dans le canton de Fribourg. Il a été réduit de 19,6 à 13,7%.

Enormes pertes de recettes fiscales

Les pertes seront salées. Vu les baisses d'impôts nécessaires, le Canton et la Ville de Bâle s'attendent à des diminutions de recettes de 150 à 200 millions de francs par année. Pour les communes du canton de Fribourg, les pertes se chiffreront à 42 millions de francs. Et pour les communes zurichoises, la Direction des finances du canton prévoit une perte de recettes de 200 millions de francs par année selon des estimations provisoires. «L'expérience montre

cependant que de telles estimations s'avèrent plutôt optimistes», avertit Jörg Kündig, président de l'Association des présidents de communes du canton de Zurich.

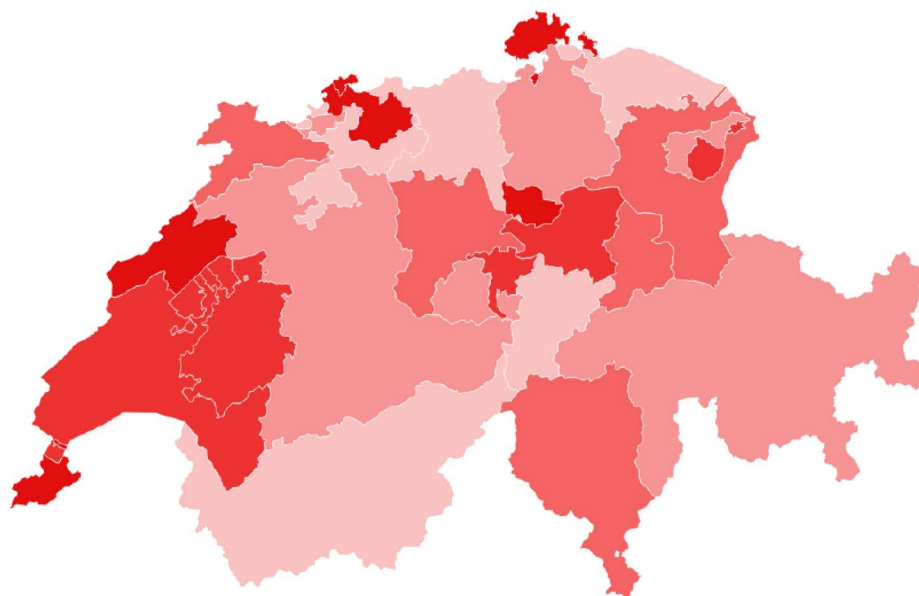
Plus les cantons baisseront radicalement leurs taux d'imposition, plus il est probable qu'en fin de compte les entreprises en profiteront. Ceci logiquement aux frais des caisses de l'Etat. Et à n'en pas douter, il y aura de sensibles baisses d'impôts. Un taux uniforme trop élevé entraînerait en effet une fuite massive

du substrat fiscal hors de la Suisse et des pertes encore plus élevées pour les finances de la Confédération, des cantons et des communes, avertit le «think tank» Avenir Suisse. Selon ses estimations, le taux uniforme de 13 à 15% provoquerait relativement les pertes des recettes fiscales les plus élevées pour la Confédération et les cantons, le taux «optimal» étant différent d'un canton à l'autre.

Il est compréhensible que les communes ne soient pas très enthousiasmées par les plans de transformation radicaux de l'imposition des entreprises. Les communes du canton de Zurich ont déjà demandé avec insistance à obtenir impérieusement des compensations pour les pertes fiscales prévues. «Il ne sera en effet guère possible de compenser ces pertes seulement par des mesures d'économies», souligne Jörg Kündig.

Les pertes ne peuvent être couvertes

Le scepticisme de Peter Kindler, président de la commune de Sennwald (SG), est encore plus grand: «Du point de vue de la Confédération, tout cet exercice peut certes faire bonne impression, mais ce seront en premier lieu les cantons, et surtout les communes, qui devront payer les pots cassés», fait-il remarquer. La capacité contributive des personnes morales de Sennwald s'élève à environ 600 francs par habitant; de ce fait, elle se trouve parmi les trois premières communes du canton de St-Gall. Selon Kindler, l'on ne sait pas encore dans le détail si et comment la Confédération et les cantons amortiront l'impact des charges supplémentaires pour les communes. Il est bien planifié que les cantons recevront une plus grosse part de l'impôt fédéral direct: «Nous craignons cependant, et pas tout à fait sans raison, que ce seront les derniers maillons de la chaîne, donc les communes, qui seront touchés», dit Kindler. Les semblables programmes de réforme et d'économies du passé l'auraient suffisamment montré. Selon Kindler, les communes, qui sont le plus concernées par la réforme, ne peuvent qu'essayer ensemble d'empêcher le canton de leur



La part des sociétés privilégiées fiscalement varie d'un canton à l'autre.

Source: KPMG

imposer la charge principale des pertes fiscales. «Dans une commune comme Sennwald, où la part des impôts des entreprises a une telle importance, les économies ne peuvent nullement compenser les pertes. Ceci d'autant moins que les communes sont déjà maintenant surchargées par l'éducation, le social et les soins.» Si la compensation était trop faible, des

hausse d'impôts seraient inévitables. L'on perd en effet souvent de vue que les entreprises ne génèrent pas seulement des impôts, mais que l'extension, le fonctionnement et le maintien des zones industrielles causent également de grands coûts. «Mais ces coûts sont supportés par les seules communes d'implantation, et non par le canton ou la Confédération.»

Urs Hofmann, chef du Département d'économie du canton d'Argovie, se fait moins de souci pour les finances communales: «Si certaines communes devaient avoir moins de recettes fiscales à cause de la RIE III, elles devraient payer moins dans la péréquation financière. Dans un cas extrême, elles passeraient du statut de communes débitrices à communes réceptrices.»

Adapter la péréquation nationale

Quoi qu'il en soit: pour le contre-financement de la RIE III, le Conseil d'Etat du canton de Bâle est d'avis qu'il est important que premièrement la Confédération prenne en charge une part appropriée des coûts, que deuxièmement la péréquation financière nationale soit adaptée, et que troisièmement l'allègement fiscal des dividendes actuel soit réduit ou entièrement supprimé. «Il faut en tout cas éviter un transfert des charges sur les communes dans le cadre de la RIE III», explique l'Association des communes suisses.

Fredy Gilgen

Trad.: Claudine Schelling

Informations:

www.tinyurl.com/DFE-RIE3

Publicité



Pelles basculantes



Bennes hydrauliques



Lames niveleuses



Distributeurs d'hiver

Commandez les distributeurs en juin avec le rabais d'avant saison!

Travaux d'hiver


AMAZONE


Fransgård Ott

3052 Zollikofen, tél. 031 910 30 10, www.ott.ch
Un département de Ott machines agricoles SA

Des solutions extrêmement robustes pour des hivers rigoureux!